



## LE CHRIST-ROI ET LA POLITIQUE CHRÉTIENNE

« Sa domination est une domination éternelle qui ne passera pas et sa royauté une royauté qui ne sera pas détruite. » (Daniel, VII,14)

### Les fêtes du Christ-Roi

La fête du Christ Roi, célébrée le dernier dimanche d'octobre, a été introduite par le pape Pie XI en 1925 par son encyclique *Quas Primas*. Ce n'était pas une dévotion nouvelle. La fête traditionnelle de la Royauté du Christ est une des plus anciennes : c'est la fête de l'Épiphanie. Dans l'hommage des trois rois, nous voyons l'hommage de tous les peuples et de tous les princes, au Roi des rois. Les mages offrent l'or à Jésus en reconnaissance de sa Royauté.

Toutes les grandes fêtes de l'année proclament et célèbrent cette Royauté du Christ, comme « Roi des nations » (Antienne de l'Avent le 22 décembre), « Roi pacifique » (Noël), « Roi, Christ Rédempteur » (Rameaux), « Roi de gloire, Seigneur des armées » (Ascension), dont l'Esprit « remplit l'Univers » (Pentecôte) et conquiert le monde par son Église.

Pourquoi Pie XI a-t-il donc introduit cette fête du Christ Roi ? A une époque de laïcisme et d'athéisme, il fallait, et il faut encore aujourd'hui rappeler ce qui, autrefois, était évident pour tout chrétien, à savoir que le Christ règne sur la société. En effet, si l'ordre spirituel et l'ordre temporel sont distincts, ils ne sont pas séparés.

### Fondements de la Royauté du Christ

Parce qu'il est Dieu, le Christ est roi et parce qu'il est homme, il est un roi humain. Son royaume ne provient pas de ce monde car il n'en tire pas son origine, mais il s'exerce sur ce monde. La Royauté du Christ n'est pas celle d'un Dieu abstrait et étranger à ce monde, purement spirituelle et sans conséquence dans la vie des hommes, mais elle est bel et bien la royauté d'un Dieu qui s'est fait homme véritable et qui peut dire en toute vérité : « tout pouvoir m'a été donné au Ciel et sur la Terre » (Mt 28,18), car même s'il possède la puissance absolue en tant que Dieu, il peut dire qu'elle Lui a été donnée selon sa nature humaine. Sa Royauté n'est donc pas purement spirituelle : elle est aussi temporelle, car l'homme vit dans le temps. Par conséquent la Royauté du Christ s'étend sur tout le champ de l'existence humaine.

Le Christ est roi parce qu'il est le Rédempteur. L'homme naît pécheur et ne peut se sauver que par Jésus-Christ. Il ne peut accéder à la vie surnaturelle, à la vie éternelle

que par Jésus-Christ, unique médiateur. L'homme ne peut être sauvé de la mort éternelle et délivré de son péché que par le recours à Jésus-Christ. Certes, que la nature humaine soit blessée par le péché et ne puisse en être guérie que par la Grâce divine ne rend pas l'homme impuissant à tout bien et toute vérité ; mais il n'y peut parvenir intégralement, ni se purifier du mal sans la Grâce, et donc sans Jésus-Christ. Même en cette vie, même pour la vie d'ici-bas, les hommes ont besoin du Christ pour combattre le mal et faire le bien, pour échapper à l'injustice et au malheur. La réception de l'Évangile, l'obéissance au Christ et à l'Église ne sont pas proposées comme des options libres. Certes, l'homme est psychologiquement libre et son union au Christ vient de sa libre décision (en cela la vie chrétienne lui est proposée, et aucune autorité ne peut l'imposer), mais il n'est pas libre de décider de ce qu'il est, de sa propre nature, d'avoir ou non été ainsi créé par Dieu ; il n'est donc pas libre de choisir le but ultime de sa vie ni d'exclure l'unique moyen d'y parvenir (en cela la vie chrétienne s'impose comme une obligation), car sans le Christ la vie humaine est perdue. De même que la nature humaine n'existe pas à l'état séparé, mais 'incarnée' et identifiée à chacun des hommes, ainsi la religion n'existe pas à l'état séparé de la religion chrétienne, même si quelques éléments peuvent exister comme vestiges dans les autres religions, mêlés à des superstitions et des dépravations. « Voici la religion qui possède la voie de la libération de l'âme, car aucune âme ne peut être libérée sans elle. [...] Hors cette voie [...] personne n'a été libéré, personne n'est libéré, personne ne sera libéré. »<sup>1</sup> L'homme concret est soit pécheur, soit sanctifié ; la neutralité n'existe pas. Le genre humain a été créé pour une vie éternelle et surnaturelle. Le péché originel l'a fait déchoir de sorte que la Grâce comme le péché affectent la nature humaine en tant que telle et sa restauration en Jésus-Christ n'est pas une option facultative mais s'impose à toute l'humanité. « Lorsque le Fils de Dieu s'est incarné et s'est fait homme, il a récapitulé en lui-même la longue Histoire des hommes et nous a procuré le salut, de sorte que ce que nous avons perdu en Adam, c'est-à-dire d'être à l'image et à la ressemblance de Dieu, nous le recouvrons dans le Christ Jésus. »<sup>2</sup>.

## Royauté politique

L'homme est social par nature. Il est nécessaire d'y insister. La vie en société n'est pas un accident de l'Histoire. Chaque communauté en particulier, chaque société familiale, économique, culturelle, politique est bien le fruit de libres initiatives, contingentes et accidentelles. Mais le fait social lui-même est inscrit dans la nature humaine. La société procède d'un instinct de nature. Ainsi l'homme individuel est naturellement indigent. Même si l'institution de telle ou telle société est le fruit de la volonté des hommes, elle procède d'un désir naturel inconscient. La vie politique est donc naturelle. Comme le dit S. Irénée, « le Seigneur a récapitulé en lui-même toutes les nations dispersées à partir d'Adam, toutes les langues et les générations des hommes »<sup>3</sup>, Il règne donc sur toutes les réalités humaines et donc sur les sociétés.

La déchéance du péché et la sanctification par le Christ affectent le genre humain en tant que tel. Si donc le genre humain, même en ce monde, n'a de salut qu'en Jésus-Christ, la communauté politique, de même, n'a de salut qu'en Jésus-Christ.

C'est ce que répondait le Cardinal Pie à Napoléon III : « Sire, quand de grands politiques comme votre Majesté m'objectent que le moment n'est pas venu, je n'ai qu'à m'incliner parce que je ne suis pas un grand politique. Mais je suis évêque et comme

---

<sup>1</sup> S. AUGUSTIN, *La Cité de Dieu*, X,32

<sup>2</sup> S. IRENEE, *Contre les hérésies*, III,18

<sup>3</sup> S. IRENEE, *op.cit.*, III,22

évêque je leur réponds : 'Le moment n'est pas venu pour Jésus-Christ de régner ? Eh bien ! alors le moment n'est pas venu pour les gouvernements de durer. »

Sans le Christ, la société ne peut pas assurer le bien commun durablement.

Le terme 'politique' effraie. Il évoque les soubresauts, les avatars et les corruptions de la politique politicienne, les péripéties des élections et des manœuvres parlementaires. On lui substitue plus volontiers le terme 'social', au contenu imprécis, et on se contente de parler de 'Royauté sociale' du Christ. Mais si 'politique' est pris au sens traditionnel, c'est-à-dire de ce qui a trait à la Cité, à la communauté humaine constituée comme souveraine et indépendante, qui englobe toutes les activités d'ordre temporel, il faut bien parler de Royauté politique. La réalisation historique de cette Royauté politique, c'est la Chrétienté.

C'est que le même homme est à la fois citoyen d'une Cité et fidèle de l'Eglise. La vie chrétienne affecte tout son être et toute son existence. On se fait souvent une idée bien abstraite et bien individualiste de la vie chrétienne. On la voit comme un fait de conscience purement intérieur, d'autant plus libre et parfait qu'il ne subirait aucune influence extérieure. Cette vision théorique oublie la nature politique de l'homme, qui est et vit, dès sa naissance, inséré dans une famille, et au-delà, dans tout un ensemble de communautés. C'est dans ce cadre que s'éveille et se développe sa personnalité religieuse, morale, artistique et intellectuelle. L'éducation et l'environnement politiques chrétiens ne sont pas plus des atteintes à la liberté, que ne le sont la nourriture, le vêtement et l'instruction élémentaire que tout enfant reçoit, parfois même à l'encontre de ses caprices. Exclure l'éducation et la société chrétiennes c'est condamner l'homme à l'indigence morale et spirituelle ; c'est en fait le déterminer à l'ignorance de la religion et de la civilisation.

Le monde politique, social et culturel s'intègre à la vie chrétienne ou la détruit. Il n'est pas neutre et ne peut pas l'être. A moins que le christianisme ne se réduise à une opinion sans consistance ni conséquences pratiques.

L'éveil, le maintien et l'épanouissement de cette vie chrétienne exige une vie sociale et politique conforme à l'Evangile. D'où l'exigence que les magistrats et les hommes politiques ne soient pas chrétiens seulement à titre privé, mais dans l'exercice même de leurs fonctions. « Nous appelons heureux les empereurs chrétiens s'ils gouvernent avec justice, [...] s'ils mettent leur puissance au service de la majesté divine pour développer au plus haut point le culte de Dieu. »<sup>4</sup> « Autre chose est pour le prince de servir Dieu en sa qualité d'individu, autre chose en sa qualité de prince. [...] Les rois servent le Seigneur en tant que rois quand ils font pour sa cause ce que les rois seuls peuvent faire. »<sup>5</sup>.

Il en découle l'appui officiel de l'Etat, et éventuellement, la répression de la propagande immorale et anti-religieuse. Et si l'Etat protège ainsi la religion, si l'Etat protège l'Eglise, celle-ci à son tour assure le bien de la Société. C'est l'Eglise qui est le ferment de la civilisation. C'est la religion qui fonde durablement les vertus sans lesquelles l'Etat ne saurait subsister : honnêteté, piété, patriotisme, sacrifice, justice. L'Eglise apporte à l'Etat l'équité des magistrats, la fidélité des soldats, l'entraide entre les citoyens.

## Doctrines politiques

Ceci ne signifie pas que l'Eglise ait un programme politique. Elle a une doctrine politique, c'est-à-dire des principes fondamentaux de gouvernement. Elle n'a pas attendu le 19<sup>ème</sup>

---

<sup>4</sup> S. AUGUSTIN, *La Cité de Dieu*, V, 24

<sup>5</sup> S. AUGUSTIN, *Lettre au comte Boniface*

siècle, pour se préoccuper de la justice, de l'économie, du régime de propriété et du gouvernement des peuples. Toute la renaissance de la civilisation après les invasions barbares, toute l'œuvre des évêques, des monastères et des princes chrétiens manifestent la fécondité et la vitalité de la doctrine politique de l'Eglise - doctrine qui fut vécue avant d'être explicitée. En témoigne toute l'Histoire de la Chrétienté des origines, c'est-à-dire depuis les persécutions jusqu'à nos jours. La Chrétienté n'est pas l'Eglise, mais elle en est inséparable.

Nos patries ont été faites ou refaites par les saints : saint Rémi, saint Louis, sainte Jeanne d'Arc, saint Vladimir, saint Edouard, saint Nicolas de Flüe, saint Etienne de Hongrie, notamment. L'Etat et l'Eglise, s'ils sont distincts, ne sont pas séparés. C'est pourquoi la Cité est la première victime de la séparation contre-nature de l'Eglise et de l'Etat.

Si l'autorité politique repose sur l'Eglise cela ne signifie pas pour autant que le clergé ait à l'exercer, sauf exception : catholique ne veut pas dire clérical. La Hiérarchie ecclésiastique n'exerce pas ordinairement le pouvoir politique, mais elle donne à l'autorité son caractère sacré. Car l'autorité politique, qu'elle soit monarchique, aristocratique ou démocratique, doit être exercée au nom de Dieu et selon la loi de Dieu, de même que celle du père de famille : « non est potestas nisi a Deo » « Il n'y a pas de puissance qui ne vienne de Dieu. »<sup>6</sup>

De là le sacre des rois, et les cérémonies religieuses qui accompagnaient les réunions des *Landsgemeinde* en Suisse. L'Eglise rend sacrée et légitime l'autorité. Le pouvoir, en ce sens, est de droit divin, qu'il soit de type monarchique, aristocratique ou démocratique. Il s'exerce toujours au nom du Dieu tout-puissant que l'Eglise représente. *Au nom du Dieu tout-Puissant, Père, Fils et Saint-Esprit* : ainsi commençait l'ancienne constitution de la Confédération Helvétique. Même en démocratie, le pouvoir est sacré.

C'est pourquoi, si le choix des magistrats et des programmes politiques peut être objet d'élection, la doctrine politique elle-même, la morale et la religion ne peuvent pas l'être. La démocratie devient un fléau si ce ne sont plus les hommes et les programmes qui sont élus, mais notre Seigneur Jésus-Christ et l'Eglise, ravalés au rang des idéologies.

Cette doctrine politique de l'Eglise affirme les points suivants :

1) La société étant fondée sur la famille, celle-ci est présumée à toute autre autorité sociale, et l'Etat a le devoir de protéger et de soutenir l'ordre familial, sur lequel se fondent le droit de propriété et, plus généralement, l'ordre économique. Economie veut dire étymologiquement 'loi de la maison' ou 'de la famille'. L'économie ne relève pas d'abord de l'ordre individuel ou de l'ordre politique, mais de l'ordre familial. Elle n'est pas au service de la puissance ou de la richesse des individus, de l'Etat, et encore moins des sociétés multinationales.

2) Entre la famille et la Cité, il existe tout un tissu complexe et varié de communautés intermédiaires. Ce sont les entreprises, les métiers, les communes, les provinces, et autres communautés politiques, économiques ou culturelles. Ce sont elles qui constituent la richesse de la vie, quasi biologique, du corps social. Elles ne sont pas des subdivisions administratives, chargées d'exécuter les directives d'une administration centrale toute-puissante, mais des entités autonomes dans leur domaine respectif de compétence. La société catholique, la Cité catholique, est l'inverse de l'Etat moderne centralisateur où les individus ne sont que des éléments indistincts et interchangeables. La société catholique est un organisme vivant composé de multiples cellules et d'organes, dont l'union et l'harmonie constituent le bien commun temporel.

---

<sup>6</sup> Rm XIII,1

C'est cet ordre politique que S. Pie X avait en vue lorsqu'il disait : « On ne bâtera pas la cité autrement que Dieu ne l'a bâtie. On n'édifiera pas la société, si l'Eglise n'en jette les bases et n'en dirige les travaux. Non, la civilisation n'est pas à inventer, ni la cité nouvelle à bâtir dans les nuées ! Elle a été, elle est. C'est la civilisation chrétienne, c'est la cité catholique ! Il ne s'agit que de l'instaurer et la restaurer sans cesse, sur ses fondements naturels et divins contre les attaques toujours renaissantes de l'utopie malsaine, de la révolte et de l'impiété. »<sup>7</sup>.

## **Les Droits de l'Homme ou le Décalogue**

Le Décalogue est la charte de l'Etat catholique. Le Décalogue n'est pas seulement une liste d'obligations et d'interdits. Il est d'abord la règle du bonheur pour ce monde comme pour l'Eternité. L'économie, le travail, la famille, et toute la vie publique, doivent être conformes aux exigences de la Loi de Dieu. Cette conformité des lois et des actes des gouvernants à la loi morale naturelle résumée dans le Décalogue garantit les citoyens contre toute forme de tyrannie et d'arbitraire.

L'Etat moderne, au contraire, est fondé sur la Déclaration (ou les Déclarations) des Droits de l'Homme. On a prétendu que l'opposition de l'Eglise à cette Déclaration était due à des circonstances historiques et que ces 'droits' rejoindraient ou seraient même une expression renouvelée de la morale évangélique. Sans doute peut-on 'lire' certains de ces droits de manière chrétienne, en dehors de leur contexte ; c'est ce qui peut faire illusion. Mais il ne faut pas être dupe ; on est alors en plein contre-sens. Il s'agit de bien autre chose. Les 'Droits de l'Homme' proclament l'individu détaché de toute loi, et, par conséquent, de toute communauté, si ce n'est l'Etat.

Rien ne peut limiter l'arbitraire de cet Etat moderne qui donne l'illusion de la liberté par la licence morale qu'il autorise et qu'il propage. Les normes 'européennes', et bientôt mondiales, réglementent jusqu'aux détails de la vie quotidienne et entravent toute initiative, tandis que l'immoralité se donne libre cours, avec l'appui de ces mêmes 'normes'. La technocratie moderne a réinventé l'esclavage. L'homme se croit libre alors qu'il est esclave et les comédies électorales entretiennent l'illusion. « La manipulation consciente, intelligente, des opinions et des habitudes organisées des masses joue un rôle important dans une société démocratique. Ceux qui manipulent ce mécanisme social imperceptible forment un gouvernement invisible qui dirige véritablement le pays. [...] Nous sommes dominés par ce nombre relativement restreint de gens [...] en mesure de comprendre les processus mentaux et les modèles sociaux des masses. Ce sont eux qui tirent les ficelles : ils contrôlent l'opinion publique, exploitent les vieilles forces sociales existantes, inventent d'autres façons de relier le monde et de le guider. »<sup>8</sup>

Ceux qui invitent l'Eglise à se ranger derrière la bannière des Droits de l'Homme, renouvellent la tentation que le Christ Lui-même a entendue dans le désert : « Je te donnerai tout cela, si tombant à mes pieds, tu m'adores ! » Si l'Eglise adore les idéaux du monde moderne elle recevra l'hommage des peuples. C'est le rapprochement blasphématoire de l'Evangile et de la Révolution. Cette tentation ne fait que mieux manifester que le religieux et le politique ne sont pas séparables.

## **L'Etat catholique et les religions**

Cette exigence de Chrétienté n'est-elle pas de nature à provoquer des conflits et des persécutions contre l'Eglise, à rendre impossible toute vie sociale aujourd'hui ? N'est-

---

<sup>7</sup> Encyclique *Notre Charge Apostolique*.

<sup>8</sup> BERNAYS, *Propaganda*, cité par *L'Echelle des valeurs*, n.68, p.9

elle pas injuste et insultante pour les autres communautés religieuses et les autres croyances ?

Face à ces objections, il convient d'abord de refuser les mensonges de l'Histoire officielle qui déforme la réalité des faits et qui cache que la politique de la Chrétienté ne fut jamais que défensive. L'adhésion au catholicisme ne s'impose pas par la force ; l'Eglise n'a jamais admis les dragonnades de Louis XIV. La question de la liberté laissée aux cultes non catholiques se pose différemment selon que l'on est en Chrétienté ou dans une société divisée de croyances. En ce dernier cas imposer l'unité religieuse par voie politique s'opposerait au bien commun et aux droits des personnes, des familles et des communautés. Mais ceci relève de la prudence et des droits politiques, non pas d'un hypothétique droit naturel à la liberté religieuse.

En revanche, l'Eglise a mené une action défensive et protectrice de la Chrétienté ou des missionnaires avec l'aide du pouvoir temporel. Dans une société chrétienne, la profession publique de l'irréligion et des fausses religions constitue une agression contre le peuple chrétien que l'Eglise et l'Etat doivent protéger. Le but de ces actes et institutions de défense, en particulier de l'Inquisition, n'était pas de contraindre à la foi ou au baptême, mais de protéger le peuple chrétien contre une agression hérétique. L'unité de la foi fait partie du bien commun de l'Etat catholique.

L'homme étant politique par nature, l'environnement social n'est jamais neutre, il ne peut pas l'être. Il est chrétien ou anti-chrétien ; il n'y a pas le choix. La 'laïcité' elle-même n'est pas la neutralité, même si elle est 'ouverte', selon l'expression actuelle ; elle est une anti-religion politique, qui peut prendre une forme 'dure', comme au début du XX<sup>e</sup> siècle en France, ou une forme 'douce', qui se contente d'agir par mode d'action et de pression culturelles, sociales et économiques. Toute religion a sa dimension politique et les religions non-chrétiennes en ont une dès qu'elles sont dominantes ; il y a des Etats islamiques, bouddhistes et autres. Si donc un pays est de fait religieusement divisé, cette situation ne peut demeurer stable que dans la mesure où les religions renoncent à être pleinement ce qu'elles sont pour se fondre dans une laïcité globalisante où elles sont amenées à ne devenir que des courants culturels servant de support à la religion des Droits de l'Homme. L'abandon de la doctrine de Chrétienté conduit naturellement à l'idéologie œcuméniste.

## **Origine de l'Etat laïque**

La tentation est forte, aujourd'hui, de considérer cette doctrine comme un pieuse rêverie. Face à l'évolution du monde et à la situation présente le terme de Chrétienté semble l'écho d'une idéologie irréaliste et anachronique, à moins d'être entendu tout autrement. Si cet idéal de chrétienté a produit de beaux fruits dans le passé, est-il encore de mise aujourd'hui ? N'est ce pas faire un absolu de la situation historique temporaire de la Chrétienté médiévale ?

Pour expliquer ce refus de la Chrétienté on affirmera que l'objet propre de la politique est d'ordre naturel et temporel ; qu'il appartient donc à un ordre de choses qui se situe en ce monde et qui ne concerne pas la religion. Si au Moyen-Âge le spirituel était partie intégrante du temporel, cette composition était due aux circonstances. L'ancienne Chrétienté correspondait à ces circonstances historiques et à la mentalité antique. Elle était la meilleure solution possible à l'époque. Aujourd'hui que cette Chrétienté a été brisée et que l'ordre politique a pris sa légitime autonomie, l'Eglise doit s'adapter à la situation d'un monde pluraliste et sa sainteté en sera d'autant plus manifestée qu'elle ne reposera pas sur l'appui du temporel. L'Eglise doit donc se contenter d'une humble place et « ne demander que la liberté ».

Traiter les choses ainsi, c'est encore ignorer l'Histoire, comme s'il y avait eu un progrès par une distinction graduelle du temporel et du spirituel, un dégagement du pouvoir temporel de la tutelle du pouvoir spirituel pour le bien de tous.

Aussi bien les monarques de l'Ancien Régime que les révolutionnaires avaient compris la nécessité naturelle de ne pas séparer politique et religion. Les monarques chrétiens de l'Ancien Régime reconnaissaient en théorie la transcendance de la religion et de l'Eglise, tout en s'efforçant de les plier au service de leur politique. Dans les Etats régalistes<sup>9</sup> catholiques elle se trouvait dans une situation de compromis, situation tolérée par le Saint-Siège par le moyen d'un concordat, comme un moindre mal. Ce n'était plus la Chrétienté, quoique l'Eglise et les fidèles en aient retiré de grands avantages ; en effet, dans leur ensemble, les institutions du pays étaient profondément catholiques. Ce régéralisme la Révolution a voulu le pousser à son terme en se soumettant purement et simplement l'Eglise par la Constitution Civile du Clergé, dans le but évident de la neutraliser et de s'en faire un instrument.

Lorsqu'il est apparu que l'Eglise catholique était vraiment inintégréable dans l'Etat révolutionnaire, alors la séparation et la persécution sont devenues inévitables.

Il n'y a pas eu « prise de conscience des valeurs temporelles », mais mise en place d'une Contre-Chrétienté, c'est-à-dire d'une société qui se prend pour la fin ultime, intégrant la religion ou étant elle-même religion. « Nous voulons organiser une humanité qui puisse se passer de Dieu » disait Jules Ferry.

L'Etat révolutionnaire s'est séparé de l'Eglise, parce qu'il ambitionne de remplacer l'Eglise, se prenant pour fin ultime pure et simple, la fin ultime surnaturelle étant reléguée au rang de phénomène religieux subjectif. « La création de la société par l'homme selon Hobbes résulte d'une sécularisation du dogme chrétien de la création du monde par Dieu. »<sup>10</sup> « La démocratie individualiste et collectiviste - ces deux attributs vont de pair - qui est née de la Révolution et de la Déclaration des Droits de l'Homme - ce Credo de l'Age Nouveau, comme l'appelait Michelet - est la projection sécularisée de la société ecclésiale et du Corps Mystique du Christ dans le temporel. (...) On se trouve en présence d'un Etat devenu maître à la place de Dieu, un Etat sauveur et Rédempteur qui assume, sous la qualification de démocratique, le rôle même du Christ, Tête du Corps Mystique. »<sup>11</sup>

L'Histoire manifeste l'impossible séparation du politique et du religieux. L'Eglise est profondément réaliste. Comme la vie chrétienne implique une pratique chrétienne et que l'homme est naturellement politique, cette pratique chrétienne implique une politique chrétienne. Une vie chrétienne coupée de ses conséquences et de son expansion politiques est une vie mutilée. Certaines personnalités peuvent se maintenir dans la fidélité en dépit de l'environnement socio-politique opposé ; mais l'immense majorité défaille. L'affaiblissement progressif de la foi et de la pratique religieuse en France au siècle dernier a une cause politique. Parler de matérialisme et de sécularisation du monde est tout à fait exact ; mais, précisément, tout cela est le fruit de la politique qui gouverne tout, à commencer par l'Instruction Publique' de la III<sup>e</sup> République et l'Education Nationale' de la V<sup>e</sup>. Et cette sécularisation de la société a été accélérée

---

<sup>9</sup> On qualifie de 'régaliste' ou 'césaro-papiste' un Etat où le pouvoir royal domine le pouvoir spirituel. Par exemple, jusqu'à une date récente le roi d'Angleterre était chef suprême de l'Eglise anglicane. Le Tsar de Russie détenait aussi le pouvoir spirituel. Le Roi de France, reconnaissant l'autorité suprême du Pape, ne tombait pas dans ce travers ; mais il se posait comme intermédiaire entre le Pape et les évêques et les actes du Saint-Siège ne pouvaient être appliqués en France qu'après acceptation par le Roi.

<sup>10</sup> MARCEL DE CORTE, dans *L'Ordre Français*, n.181, Mai 1974, p.14.

<sup>11</sup> MARCEL DE CORTE, dans *L'Ordre Français*, n.239, Mars 1980, p.19.

quant les autorités de l'Eglise ont abandonné la doctrine de Chrétienté, selon cette sentence du Concile Vatican II : « L'Eglise ne vous demande que la liberté. »<sup>12</sup>

Cette mutilation n'est pas incompatible avec la sainteté, car l'Eglise peut rayonner magnifiquement dans une situation de violence, tout comme elle rayonne dans la persécution. Mais pas plus que la persécution, la séparation de la Cité et de l'Eglise n'est une situation normale et juste. Une religion non-politique est une religion tronquée. Et par ailleurs, la vie politique et morale ne pouvant atteindre sa perfection que par son ordonnance à l'Eglise, sa séparation d'avec elle entraîne la ruine politique.

On objectera qu'il y a des formes d'Etats, fondés sur les Droits de l'Homme, où règne la concorde et la prospérité des citoyens, sans qu'il y ait aucun lien avec l'Eglise. Il y a là une illusion. Il est vrai que l'on trouve parfois en certains Etats quelque concorde civique et une certaine conformité à l'ordre naturel. Mais c'est que ces Etats modernes, bien qu'officiellement séparés, sont - ou étaient - encore imprégnés de christianisme et, de fait, en partie et inconsciemment subordonnés à l'Eglise. C'est ce reste de subordination qui assure (ou a assuré) la cohésion politique. La morale laïque prônée par la République Française au début du XX<sup>e</sup> siècle était une morale chrétienne laïcisée, proche de la morale naturelle enseignée par l'Eglise, et observée de fait grâce à l'éducation chrétienne encore dominante. A mesure que la séparation quitte le terrain de la théorie, puis des institutions publiques, pour entrer dans celui de l'éducation et de ce qui reste de la famille, la Cité perd ses fondements et éclate sous l'effet des intérêts divergents et des désordres moraux les plus abjects. Conscience professionnelle, honnêteté naturelle, stabilité de la famille, plus rien ne subsiste. Les politiques aux abois ne savent plus comment faire face à la dislocation sociale que nous constatons aujourd'hui.

## **Le nouvel ordre du monde**

La situation présente du monde semble exclure et reléguer dans les rêves toute idée de Chrétienté. Mais une doctrine inapplicable et invivable ne démontre-t-elle pas ainsi sa fausseté ? Quel peut être son intérêt aujourd'hui ?

La vie chrétienne est politique. Qui ignore ou dissimule la doctrine de Chrétienté devient infirme dans sa vie chrétienne quotidienne, qui implique la lutte contre le monde. Ainsi formées dans l'oubli de la Chrétienté, les générations perdent l'une après l'autre un peu plus de la vigueur chrétienne. Un combat spirituel sans combat politique ne peut de fait exister. La conséquence en est une pratique morale familiale et même individuelle incohérente, tronquée et fragilisée. La piété se fait discrète ; on prend le respect humain pour de l'humilité. On s'abstient des manifestations publiques de foi. On assimile la culture et le mode de vie du monde moderne. Le sanctuaire familial laisse pénétrer la vulgarité et l'indifférence religieuse. Le père de famille se trouve paralysé dans son autorité car il n'y croit plus.

Bien loin d'être dépassée, cette doctrine de Chrétienté permet de saisir la nature des processus en cours et d'être attentif à certains 'signes' du monde contemporain. Au plan politique, on constate que les Etats perdent les uns après les autres leur indépendance et leur souveraineté au profit de structures internationales. Malheur à celui qui tenterait d'échapper à l'ordre mondial ! Les organismes financiers et administratifs internationaux dominant implacablement toutes les facettes de la vie humaine, individuelle, familiale et sociale. La culture de mort étend partout son emprise. Tout ce qui fait une civilisation : langue, musique, littérature, arts et métiers, vie familiale, rien ne semble devoir échapper à cette globalisation. L'économie soumise aux puissances d'argent oblige aux

---

<sup>12</sup> Message du Concile du 08/12/65

expatriations, immigrations, délocalisations et urbanisations monstrueuses, qui arrachent l'homme à son milieu naturel de Civilisation. Ceci peut-il être le fait du hasard ou de l' 'évolution naturelle' ? Il faut être bien naïf pour le croire : « Il nous aurait été bien impossible de développer notre projet pour le monde si nous avions été soumis aux pleins feux de l'actualité pendant ces années. Mais le monde est maintenant plus sophistiqué et disposé à marcher vers un gouvernement mondial. La souveraineté supranationale d'une élite intellectuelle et des banquiers mondiaux est sûrement préférable à l'autodétermination nationale que l'on pratiquait dans les siècles passés. »<sup>13</sup>.

La société actuelle est corrosive naturellement et surnaturellement, agressive, hostile à la famille et à la vie chrétiennes. Cette question de la Chrétienté doit être posée de manière concrète. L'Eglise n'est pas confrontée à une société naturellement bonne, dont on pourrait se demander s'il est opportun ou non d'exiger la christianisation politique, mais à une société révolutionnaire, politiquement anti-naturelle, contraire aussi bien à l'ordre naturel qu'à l'ordre surnaturel. Cela confirme négativement la non-séparation du politique et du religieux.

Cette révolution mondialiste ne se cantonne pas seulement aux domaines politique et économique, mais elle pénètre, par le moyen du mode de vie et la culture, dans l'intimité des familles et attient même les principes de la vie morale et intellectuelle. Les pouvoirs publics autorisent les manipulations d'être humains et les conduites immorales les plus abjectes. On dira que ces lois doivent bien suivre l'évolution des mœurs. Mais, précisément, cette évolution des mœurs ne vien pas d'une évolution 'naturelle' des populations, mais bien des pouvoirs politiques eux-mêmes qui ne font que confirmer par des lois ce qu'ils eux-mêmes provoqués au moyen de leur propagande et du soutien complice accordées aux forces de dissolutions morales. Toute réaction est implacablement marginalisée, isolée, dénoncée comme 'intégriste', 'fondamentaliste', 'sectaire'.

Ajoutons qu'il faut être bien naïf pour ne pas voir dans l'élimination du latin et du grec, les nouvelles pédagogies (en particulier pour l'apprentissage de la lecture), l'omniprésence de l'audio-visuel, l'indiscipline et la corruption morale généralisée des établissements scolaires, la mise en place d'un plan d'abrutissement et avilissement et donc d'asservissement des populations. Quel plus docile esclave que celui qui ignore son esclavage ? Les nations chrétiennes subissent ainsi un véritable génocide moral, culturel et spirituel.

Face à une telle situation on serait en droit d'attendre une vive réaction de la part de l'Eglise. Las ! Mis à part quelques lamentations sur l'oubli des racines chrétiennes et condamnations lénifiantes dans des cas d'extrême immoralité ou d'activisme politique, les chaires ecclésiastiques ne cessent de lancer des appels à l'édification du nouvel ordre international, et d'en cautionner les institutions (O.N.U., U.N.E.S.C.O. et autres). Cette subversion de la charité est-elle connivence ou naïveté ?

### **Que faire aujourd'hui ?**

C'est dans cette société que le chrétien doit vivre, situation violente et donc instable, où il faut concilier insertion et opposition, intégration et rupture, sans exclure la coopération avec les hommes de bonne volonté qui admettent des éléments de politique chrétienne, mais sans compromission avec la société révolutionnaire en tant que telle.

Face à une telle situation comment ne pas penser aux temps des grands périls de la Chrétienté, où elle fut sauvée par la puissance de la prière, en particulier celle du Rosaire ? C'est la prière qui nous obtiendra de Dieu la libération de son Eglise asservie.

---

<sup>13</sup> David Rockefeller, cité par P. DE VILLEMAREST, *Faits et chroniques interdits au public*

Il s'agit moins de manifestations extraordinaires de piété que de persévérance illassable dans la prière et le sacrifice quotidien du devoir d'état. Encore faut-il que cette prière ne soit pas hypocrite, ni mercenaire, expression de lâcheté plus que de véritable espérance, nous dispensant d'agir et de nous convertir. L'amertume, le découragement, la rancune et la haine sont incompatibles avec l'Évangile. Il faut savoir accepter les malheurs publics en esprit de pénitence et de sacrifice, en esprit d'obéissance à la Providence. « La divine providence a coutume de corriger et de châtier par des guerres les mœurs corrompues des hommes, et aussi d'exercer par de telles afflictions ceux qui mènent une vie juste et méritante pour les faire passer, ainsi éprouvés, à un destin meilleur, ou bien les retenir encore sur la terre en vue d'autres desseins. »<sup>14</sup> « Les bons et les méchants sont frappés ensemble, non parce qu'ils mènent ensemble une vie mauvaise, mais parce qu'ils aiment ensemble la vie de ce monde, non de manière égale, mais ensemble cependant, alors que les bons devraient la mépriser. »<sup>15</sup>

A la prière on joindra l'étude de la doctrine et de l'Histoire de la Chrétienté. Celle-ci n'est pas une abstraction ou une idéologie. Nous n'avons pas à nous repentir ni à avoir honte de notre Histoire. Encore faut-il la connaître. Il y a bien un 'devoir de mémoire', non des mythes révolutionnaires mais des œuvres de la Chrétienté. L'Histoire de l'Église et sa doctrine ne doivent pas nous faire rougir de honte ou pâlir de timidité. Pécheurs à titre personnel, nous n'avons pas à nous repentir à titre de catholiques. Loin d'être une idéologie anachronique, la doctrine de Chrétienté seule peut rendre compte de la situation et des bouleversements du monde. Elle contient les principes de solutions aux maux actuels.

Cette formation doctrinale et historique n'est pas réservée à des spécialistes, ni aux retraités, ni aux étudiants. Chacun peut trouver ce qui convient à ses compétences et à son devoir d'État. Toutes les questions pratiques et théoriques qui sont agitées aujourd'hui ont leurs réponses dans la Tradition de l'Église ; encore faut-il les connaître et en vivre. Nous pourrions avec fruit méditer la parabole des talents. Dieu nous demandera compte à chacun de son oisiveté et de sa tiédeur. Qui aime le Christ et son Église s'applique à les connaître.

Le troisième devoir, après la prière et l'étude, est de transmettre cet héritage aux jeunes générations. Cet héritage inclut tout ce qui fait la Civilisation chrétienne. Ceci implique de cultiver personnellement et en famille, tout ce qui fait l'identité catholique. Le monde moderne détruit l'âme des jeunes par l'audio-visuel, les jeux électroniques, l'idolâtrie du sport, l'esprit de jouissance, l'alimentation trafiquée et malsaine. Enseigner aux jeunes la doctrine et la piété chrétiennes est bien inutile si par ailleurs on les laisse croupir selon les modes de vie du monde moderne. L'éducation chrétienne doit former des caractères forts par une vie exigeante, la pratique des arts et du travail manuel. Les écoles catholiques sont évidemment le lieu privilégié de cette transmission, mais elles ne peuvent porter du fruit qu'avec la coopération des familles.

Enfin, pour ceux qui en ont les capacités, et sans mettre en cause la vie familiale - on doit viser à long terme et c'est la formation des jeunes générations qui assure l'avenir - il faut travailler à sauver, défendre et renforcer ce qui reste des communautés politiques, professionnelles, éducatives, religieuses. Il y a beaucoup à faire et on peut encore le faire. Pour cela l'entraide entre familles, œuvres et communautés est indispensable. Bien souvent, au lieu de cette harmonie qui serait la première réalisation de Chrétienté, souffle un vent de critique et de suspicion réciproque, paralysant et décourageant.

---

<sup>14</sup> S. AUGUSTIN, *La Cité de Dieu*, I,1

<sup>15</sup> S. AUGUSTIN, *La Cité de Dieu*, I,9,3

Aucune communauté ne peut constituer la Chrétienté à elle seule, et aucune partie de l'Eglise ne peut prétendre à l'exclusivité du Vrai, du Bien et du Beau.

Renoncer à la Chrétienté serait trahir l'Eglise et verser dans une apostasie pratique. Ce serait aussi trahir nos Patries, car leur salut passe par le Christ-Roi. Se rallier au monde moderne est la voie du désespoir. Faire face et reconstruire est celle de l'espérance dans la force de l'Évangile. « Haec est victoria , quae vincit mundum, fides nostra. » La victoire qui a vaincu le monde, c'est notre foi.